



INFO NOVEMBRE 2017

Rue Anatole FRANCE

Suite aux travaux importants qui sont engagés au bout de la rue Anatole France et qui impactent fortement la circulation des bus, la CGT TaM a écrit au Directeur Général en lui expliquant que les déviations mises en place (sous la demande pressante de la CGT) ne suffisent pas et qu'il faut trouver d'autres solutions. Ces travaux vont durer plusieurs mois et on ne peut pas laisser les conducteurs travailler dans ces conditions.

De plus, le syndicat CGT TaM a demandé:

- Que soit versé les temps de battements non pris sur le compteur temps des agents,
- Que soit versé et doublé les minutes de dépassement de fin de service sur le compteur temps des agents,
- Et que soient payés les dépassements de fins de services à 50%.



N'hésitez pas à appeler le PCC en cas de retard ou de battement non pris au terminus. Seules vos remontées permettront de faire bouger les choses. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de nos revendications.

Les repos graphiques non obligatoires

Lors de la réunion des Délégués du Personnel du 19 octobre 2017, le syndicat CGT TaM a demandé à la Direction de transformer les repos non obligatoires, pour « la règle des 6 jours », en VT **pour les agents qui le désirent**. La Direction a répondu favorablement à cette demande.

Vous êtes intéressé par cette mesure? Rapprochez- vous de la Commande de Service.



Le télétravail à TaM

Le syndicat CGT TaM a demandé à la Direction Générale de lancer une réflexion et une concertation pour introduire le télétravail à TaM.

Depuis plusieurs jours, nos délégués passent dans les différents services de TaM et distribuent un petit fascicule qui explique les grandes lignes du télétravail. Si vous êtes intéressé par ce projet ou si vous n'avez pas reçu ce fascicule, n'hésitez pas à le demander à un de vos élus CGT.

La retenue au temps réel sur les heures de grève

Il y a quelques jours, vous avez pu lire sur un tract de Force Ouvrière que le Conseil de prud'hommes de Nîmes a donné raison au secrétaire du C.H.S.C.T.

La Direction de TaM ne peut pas retenir au temps réel les heures de grève.

Par contre, dans le même tract, le syndicat Force Ouvrière indique « généreusement » qu'elle va aider ses collègues de la CGT sur ce dossier.

Nous tenons à préciser que depuis le début de cette procédure Prud'homale, le syndicat CGT TaM et le secrétaire Force Ouvrière du C.H.S.C.T. travaillent ensemble sur ce dossier. Preuve en est, lors de l'audience devant le Conseil de prud'hommes de Nîmes, notre collègue de Force Ouvrière s'est servi des courriers et des documents que nos délégués de la CGT lui ont fournis.

De même, que lors de l'audience prévue ce prochain 20 décembre 2017, la CGT va se servir des documents fournis par le secrétaire Force Ouvrière du C.H.S.C.T.

